

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Dispositions diverses en matière de santé

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de santé.

L'avant-projet a pour but de :

- introduire un article sur le pouvoir du Roi de régler l'expérimentation sur la personne humaine pour d'autres types de produits, comme les compléments alimentaires ou les produits cosmétiques et ajouter un article de sanction pour le non-respect de l'obligation de notification des effets indésirables liés à l'utilisation de denrées alimentaires
- introduire des articles afin de créer la base légale pour le traitement des données personnelles nécessaire à l'instauration de la licence biocides et la phytolice ainsi que celles nécessaires dans le cadre de l'enregistrement des substances manufacturées à l'état nanoparticulaire et des mélanges contenant une ou des substances manufacturées à l'état nanoparticulaire

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be